

RESTRUCTURATION DE 4 LOGEMENTS DANS L'ANCIEN PRESBYTERE A HAUT DU THEM - CHATEAU-LAMBERT (70440)

MAITRISE D'OUVRAGE

Commune de HAUT DU THEM – CHATEAU-LAMBERT
3, Rue de la Vierge
70440 HAUT DU THEM – CHATEAU-LAMBERT
tel. 03 84 20 40 84

MAITRISE D'ŒUVRE

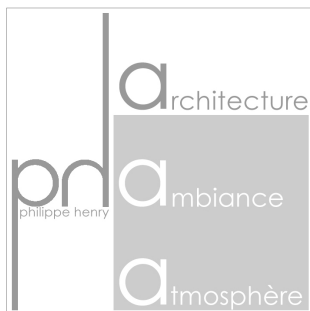
Sarl d'Architecture Ambiance et Atmosphère
15 rue du Fahys
70 200 LURE
tel. 03 84 30 26 97

Economiste : Sarl BECIF
26 place P.Rénet
70 000 VESOUL
tel. 03 84 76 50 81

BET Structure : Sarl STRUCTUREST
Pôle technologique de Nancy-Brabois
6 allée Pelletier Doisy
54 603 VILLERS LES NANCY CEDEX
tel. 03 83 61 44 16

BET Fluides : ENEBAT THERMIQUE SARL
11 rue du Lieutenant Bidaux
90 700 CHATENOIS LES FORGES
tel. 03 84 29 71 71

BET Electricité : ENEBAT SAS
11 rue du Lieutenant Bidaux
90 700 CHATENOIS LES FORGES
tel. 03 84 29 71 71



D.C.E.

C.C.T.P

LOT N°06

**CARRELAGE
REVETEMENTS DE
SOLS SOUPLES
FAIENCE**

Date du document: 22/05/2015

1 – GENERALITES

1.1 OBJET

1.1.1 Le présent descriptif traite de l'ensemble des travaux nécessaires de CARRELAGE - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES - FAIENCE, pour la restructuration de 4 logements dans l'ancien presbytère à Haut du Them - Château Lambert (70440) pour le compte de la commune de Haut du Them - Château Lambert - 3, Rue de la Vierge à Haut du Them - Château Lambert - 70440

1.2 CONFORMITE AUX DOCUMENTS OFFICIELS

1.2.1 L'entrepreneur devra de part ses connaissances, suppléer à toute erreur ou omissions des plans, du CCTP et du cadre de bordereau de prix dont les indications n'ont pas de caractère limitatif
Il devra considérer comme prévu au marché et exécuter tous les travaux que les usages de sa profession indiquent comme nécessaires au parfait achèvement de ses ouvrages, dans les règles de l'art.

1.3 BASE DE CALCUL

1.3.1 Outre les prescriptions particulières contenues dans le présent descriptif, les calculs seront soumis aux Règles, Normes, DTU et prescriptions en vigueur à la date de remise des offres :

- Aux DTU suivants :
- DTU 26.2 : Chapes et dalles à base de liants hydrauliques
- DTU 52.1 : Revêtements de sols scellés
- DTU 53.1: Revêtements de sols textiles
- NF DTU 53.2 : Revêtements de sol PVC collés
- Fascicule 3265 : Revêtements de murs intérieurs en carreaux céramiques ou analogues, collés au moyen de mortiers colles ou d'adhésifs
- Fascicule 3469 : Exécution des enduits de préparation de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sols
- Fascicule 3522 : Certification «MIC – certifié CSTB» des colles à carrelage
- Fascicule 3509 : Revêtements de sol. Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux
- Aux documents publiés par le CSTB
- Aux Certificats d'agrément et Avis Techniques du CSTB correspondant aux divers matériaux à mettre en œuvre pour le présent lot
- Aux Normes Françaises de l'association de normalisation (AFNOR) homologuées par Arrêté Ministériel en vigueur à la date de remise des offres applicables aux travaux de Carrelage, Revêtements de sols souples, faïence, accessoires et produits entrant dans la composition du présent marché
- Aux prescriptions techniques et administratives du REEF
- Aux Normes et Règlements acoustique
- A l'accessibilité des personnes handicapées à mobilité réduite aux établissements recevant du public
- Arrêté de permis de construire
- Au Code de la Construction et de l'Habitation (Articles R123-1 à R 123-55) :
Construction des bâtiments

**Restructuration de 4 logements dans l'ancien presbytère à
Haut du Them - Château Lambert - 70440
Lot N°06 CARRELAGE - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES - FAIENCE**

Sécurité et protection des immeubles / Sécurité et protection contre l'incendie

- Au Code de l'Environnement
- Au Code de la Santé Publique
- Au Code du Travail
- Au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP :
Arrêté du 25 juin 1980 modifié et complété portant approbation des dispositions
générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique
dans les établissements recevant du public

1.3.2 Pièce à consulter

- Le P.G.C.S.P.S. : Les entreprises devront prendre connaissance du P.G.C.S.P.S.,
qui sera joint au présent dossier, établi par le coordonnateur S.P.S., et tenir compte,
dans son offre, des recommandations et exigences inscrites dans le dit document.

1.4 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

1.4.1 Provenance des Matériaux :

Avant l'exécution des travaux, l'entreprise adjudicataire devra indiquer à l'Architecte et/ou au Maître d'œuvre la provenance des matériaux et le nom des fournisseurs avec les références et les garanties d'emploi données par ces derniers
Les différents échantillons de tous les matériaux seront remis à l'Architecte et/ou au Maître d'œuvre et soumis avant le commencement des travaux au contrôle des concepteurs

1.4.2 Matériaux :

La nature, la qualité des matériaux employés, leur mise en œuvre et l'exécution des ouvrages devront être conformes à la liste du Cahier des Clauses Techniques Générales (C.C.T.G.) applicables aux marchés publics de travaux.
Les prescriptions et les marques des matériaux sont données à titres indicatifs. Les entrepreneurs pourront utiliser des produits de marque différente dès lors que ceux-ci sont similaires et de qualité équivalente et qu'ils auront reçu le visa de l'Architecte et/ou du Maître d'œuvre après présentation des échantillons.
A défaut de documents techniques précisant les conditions, règles et prescriptions de mise en œuvre données par le fabricant.
Il est bien entendu que l'emploi des procédés ou matériaux non traditionnels ne peut être admis que sur présentation par l'entreprise de l'Avis Technique du CSTB et dans tous les cas où un accord des assurances de responsabilité biennale ou décennale est nécessaire, l'entrepreneur doit justifier cet accord

1.4.3 Contrôle et essais des matériaux :

Avant l'exécution des travaux, l'entreprise adjudicataire devra indiquer à l'Architecte et/ou au Maître d'œuvre la provenance des matériaux et le nom de ses fournisseurs avec les références et les garanties d'emploi données par ces derniers.
Les différents échantillons de tous les matériaux seront remis à l'Architecte et/ou au Maître d'œuvre et soumis avant le début des travaux au contrôle des différents intervenants dans l'équipe de maîtrise
Tous les essais, contrôle et études nécessités par les travaux ou demandés par l'Architecte et/ou le Maître d'œuvre ou le Maître d'ouvrage seront effectués par un organisme proposé par l'entreprise et agréé par l'Architecte et/ou le Maître d'œuvre, les frais en résultant étant à la charge de l'entreprise.

**Restructuration de 4 logements dans l'ancien presbytère à
Haut du Them - Château Lambert - 70440
Lot N°06 CARRELAGE - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES - FAIENCE**

Les contrôles et essais suivants pourront être demandés par l'Architecte, le Maître d'œuvre et/ou le Maître d'Ouvrage, les frais en résultant étant à la charge de l'entreprise :

- Essais de résistance des matériaux mis en œuvre au titre du marché
- Essais de résistance des revêtements avec contrôle du classement UPEC

1.4.4 Nettoyage du chantier :

L'attention de l'entreprise est particulièrement attirée sur les obligations concernant le nettoyage.

Les nettoyages seront effectués quotidiennement par les entrepreneurs pendant toute la durée du chantier. Contractuellement, les entrepreneurs ont à leur charge le nettoyage général :

- Pour les opérations préalable à la réception des travaux
- A la livraison pour les autres corps d'états des zones où leurs travaux ont été Réalisé

L'entreprise devra l'évacuation de ces déchets jusqu'aux Déchetteries agréées y compris frais de Déchetterie inclus

Si ces directives ne sont pas respectées, l'Architecte, le Maître d'Ouvrage ou le Maître d'œuvre pourra faire procéder aux nettoyages, réparations et mises en état nécessaires, aux frais de l'entrepreneurs ou de compte prorata

Elle devra laisser le chantier propre et libre de tous déchets et ce pendant et après l'exécution des travaux dont elle est chargé.

Les nettoyages en cours de travaux seront exécutés quotidiennement et les gravois et déchets seront évacués au fur et à mesure dans une déchetterie spécialisée avec frais de dépôt inclus.

L'entreprise est responsable du stockage et de l'évacuation de ses gravats, déchets et différents produits de démolition et/ou de conditionnement des matériaux Elle est tenue de nettoyer et évacuer ses gravois et déchets provenant de ses travaux aux abords du Bâtiment.

Le stockage de déchets et décombres aux abords du Bâtiment est strictement interdit.

L'entrepreneur est tenu de laisser les ouvrages qu'il a exécutés en un état tel que le corps d'état qui lui succède puisse exécuter son travail et ses prestations sans sujétions supplémentaires

En cas de défaillance, ceux ci seront ramassés sur l'ordre de l'Architecte, du Maître d'œuvre, de l'O.P.C ou du S.P.S aux frais des Entreprises intéressées.

Chaque entreprise à la charge du nettoyage, de la réparation et de la remise en état des installations qu'il a salies ou détériorées.

1.4.5 Plans d'Atelier et de Chantier (P.A.C.) :

L'entrepreneur du présent lot établira tous les calculs, plans d'exécution et plans d'atelier et de chantier nécessaires à la réalisation des ouvrages.

Il devra soumettre les plans et calcul à l'agrément de l'Architecte et/ou du Maître d'œuvre ainsi que du Bureau de Contrôle pendant la période de préparation de chantier ou dans un délai de 5 semaines avant la réalisation de ou des ouvrages Ces plans devront respecter les dispositions des plans établis par l'Architecte et/ou le Maître d'œuvre, sauf accord de ces derniers sur des éventuelles variantes proposées.

Aucun ouvrage ne sera entrepris sans l'accord de l'Architecte et/ou du Maître d'œuvre ainsi que du Maître d'ouvrage

**Restructuration de 4 logements dans l'ancien presbytère à
Haut du Them - Château Lambert - 70440
Lot N°06 CARRELAGE - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES - FAIENCE**

L'approbation des plans ne diminue en rien la responsabilité de l'entreprise

1.5 LIMITE DE PRESTATION – RESERVATIONS – PRECEMENTS – SCHELLEMENTS

1.5.1 L'entreprise est tenue d'obtenir de l'Architecte, du Maître d'œuvre et/ou des autres entreprises chargées des autres corps d'état, toutes les prescriptions, descriptions et renseignements sur les ouvrages pouvant avoir une relation avec ceux du présent lot.

Elle devra donner toutes les indications et plans de détails nécessaires pour les réservations à laisser par l'entreprise de «Gros-œuvre»

Au cas où ces indications n'auraient pas été données en temps voulu, les refouillements, percements, etc... devront être réalisés par l'entreprise du présent lot : Tous les percements réalisés par l'entreprise, seront effectués par «Carrotage», tous les rebouchages des trous percés et réservés sont à la charge de l'entreprise Il devra travailler en étroite collaboration avec les entreprises chargées des autres corps d'états pour faciliter la coordination et l'exécution des travaux.

1.6 EXECUTION DES TRAVAUX

1.6.1 Obligations de l'entrepreneur

L'entrepreneur titulaire du présent lot est tenu de s'assurer du parfait achèvement de ses ouvrages, sachant que le présent CCTP n'est en rien limitatif et ne déroger d'aucune manière aux règles de l'art.

L'entrepreneur est de part sa qualification, apte à palier à tous défauts d'énonciation. De ce fait, il ne pourra prétendre à aucun règlement en plus-value, ni se dérober devant l'obligation de conformité et du respect des réglementations en vigueur régissant les travaux de sa spécialité. Par ailleurs, si préalablement ou en cours d'exécution, des modifications d'ordre secondaire (Travaux accessoires et annexes) inhérentes à tout chantier s'avèrent nécessaires, l'entreprise ne saurait, de ce fait, demander un quelconque supplément

L'entrepreneur devra établir ses quantités en fonction du CCTP, les quantités portées dans le cadre de bordereau de prix sont fournies à titre indicatif pour renseignements sur la consistance du projet, celles-ci n'ayant aucune valeur contractuelle. Dans le cas ou celles portées dans le cadre de bordereau de prix sont utilisées, elles sont réputées avoir été vérifiées par l'entreprise et ne pourront plus être contestées.

Avant toute commande de matériel, l'entrepreneur est tenu de vérifier obligatoirement les cotes disponibles pour l'emplacement du matériel, ainsi que l'adéquation de ces caractéristiques aux configurations définitives des installations

1.6.2 Températures – Déshumidification des locaux

L'entreprise du présent lot devra assurer la mise en œuvre des matériaux de revêtements de sols et revêtements muraux aux conditions climatiques préconisées par les différents fabricants.

Dans le cas ou les conditions climatiques ne seraient pas satisfaisantes, l'entreprise du présent lot devra le chauffage de l'ensemble des pièces, locaux et/ou étage ou elle doit assurer des prestations et ce jusqu'à ce que les matériaux ne présentent plus aucun risque de détérioration suite aux mauvaises conditions climatiques.

**Restructuration de 4 logements dans l'ancien presbytère à
Haut du Them - Château Lambert - 70440
Lot N°06 CARRELAGE - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES - FAÏENCE**

1.6.3 Carrelage - Revêtements de sols souples - Faïence :

Font partie des travaux de carrelage, revêtements de sols souples, faïence :

- Le transport, la fourniture et la mise en œuvre des différents matériaux
- Le constat du tracé du trait de niveau qui permet la détermination des arases des sols finis
- Les réceptions des supports et formes débarrassées de tous les gravas et déchets
- Le balayage des supports et formes réceptionnées
- Les études et plans de calpinage des différents revêtements de sols et murs
- Les différents ravoirages, chapes, ragréages, etc... nécessaires à la pose des revêtements de sols
- Les découpes nécessaires, façon de joints, etc...
- La fourniture, la pose et la mise en œuvre de tous accessoires complémentaires (Barres de seuil, cornières d'arrêt, profilés spécifiques au droit des joints de dilatation, encadrements périphériques des tapis d'entrée, etc...
- Les dispositifs d'interdiction d'accès des pièces, locaux et/ou étages pendant la durée des travaux de revêtements de sols et les délais inhérents au séchage et à la protection des revêtements de sols
- La protection des revêtements de sols jusqu'à la réception des travaux
- Le balayage et le nettoyage des revêtements de sols et le nettoyage des revêtements muraux

1.7 CONTROLE INTERNE DES ENTREPRISES

En début de chantier, l'Entrepreneur donnera le nom de la personne chargée d'assurer le contrôle des matériaux et de leur mise en oeuvre.

Le contrôle interne auquel sont assujetties les Entreprises doit être réalisé à différents niveaux :

- Au niveau des fournitures, quel que soit leur degré de finition, l'Entrepreneur s'assurera que les produits commandés et livrés sont conformes aux Normes et aux spécifications complémentaires éventuelles du marché.
- Au niveau du stockage, l'Entrepreneur s'assurera que celles de ses fournitures qui sont sensibles aux agressions des agents atmosphériques ou aux déformations mécaniques sont convenablement protégées.
- Au niveau de l'interférence entre corps d'états, l'Entrepreneur vérifiera, tant au niveau de la conception que de l'exécution, que les ouvrages à réaliser ou exécutés par d'autres corps d'états permettent une bonne réalisation de ses propres prestations.
- Au niveau de la fabrication et de la mise en oeuvre, le responsable des contrôles internes de l'Entreprise vérifiera que la réalisation est faite conformément aux DTU ou Règles de l'Art.
- Au niveau des essais, l'Entrepreneur réalisera les vérifications ou essais imposés par le DTU et les Règles Professionnelles et les essais particuliers exigés par les pièces écrites.
- L'Entrepreneur tiendra à la disposition du Bureau de Contrôle :
 - La liste des vérifications envisagées par l'entreprise pour s'assurer de la bonne exécution des ouvrages
 - La formalisation de ces vérifications, permettant de s'assurer qu'elles sont effectuées de manière satisfaisantes

Lot N°06 CARRELAGE-REVT. DE SOL SOUPLE-FAIENCE

1 CARRELAGE

1.1 CARRELAGE SCELLE SUR CHAPE DE POSE

Carrelage

Description du Matériau :

- En Grés Cérame
- Profils type DURAPLUS en laiton ou en Aluminium laqué de chez DURAL pour raccords ou pour finitions diverses entre les différents revêtements de sols ou en périphérie.

Pose et mise en oeuvre :

- Sur chape de pose de 7 cm d'ép. au minimum, réalisée par mortier de ciment dosé à 350 Kgs de ciment/M3.
- Compris selon besoins et/ou nécessités incorporation de treillis soudé de maille et de diamètre de fil selon Réglementation en vigueur et DTU pour chape armée sur isolant
- Jointoiements au mortier naturel ou teinté ou avec Fermajoint selon les exigences de l'Architecte.
- Façons de pentes selon besoins et/ou nécessités au droit des siphons de sol.
- Compris toutes sujétions de coupes, découpes, mise en oeuvre, calpinages, façons de joints, raccords, etc...
- Tous accessoires nécessaires et utiles pour assurer une parfaite finition.
- Joints périphériques et de fractionnement avec Fermajoint Silicone.
- Coloris au choix de l'Architecte dans la palette des teintes du Fabricant.

- 1.1 1 - Référence : Luxor et/ou Versilia des Ets Padana ou équivalent
- Format : 40 cm x 40 cm au minimum
- Classement UPEC : U4 P4 E3 C2

► Localisation :

.Niveau RdC	Dégagement	Pour l'ensemble
	Hall	Pour l'ensemble
	Logement 1 "PMR"	Chambre Circulation Cuisine Ouverte Placard + Pl. Elec. Salle d'eau Salon
	Logement 2 "Séniors"	Chambre Circulation Cuisine Ouverte Placard Electrique Salle d'eau Salon Wc

Lot N°06 CARRELAGE-REVT. DE SOL SOUPLE-FAIENCE

1.2 PLINTHES

Plinthes

Description du Matériau :

- En Grés Cérame

Pose et mise en oeuvre :

- Par double encollage au ciment-colle

- Compris coupes, coupes d'onglet, jointoiements et nettoyage

- Compris toutes sujétions et travaux annexes

- 1.2 1 - *Plinthes avec bord supérieur arrondi, assorties tant en coloris qu'en dimensions aux sols existants conservés*

► **Localisation :**

.Niveau RdC	Dégagement	Pour l'ensemble
	Hall	Pour l'ensemble
	Logement 1 "PMR"	Chambre
		Circulation
		Cuisine Ouverte
		Placard + Pl. Elec.
		Salle d'eau
		Salon
	Logement 2 "Séniors"	Chambre
		Circulation
		Cuisine Ouverte
		Placard Electrique
		Salle d'eau
		Salon
		Wc

2 REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES

2.1 REVETEMENT DE SOLS PLASTIQUE

Revêtement

Description du Matériau :

- Revêtement de sol souple en lés, soudable à chaud, du type vinylique sur mousse en lés de 2m disposant en complément d'une sous-couche armée d'un voile de verre, d'une couche calandree en PVC, sur semelle alvéolaire à mousse PVC chimique

- La couche d'usure non chargée du groupe d'abasion T recevra un traitement polyuréthane du type TOPCLEAN e usine, facilitan l'entretien

- Il devra posséder une excellente résistance aux agents chimiques et corps gras.

Pose et mise en oeuvre :

- Ragréage préalable à raison de 4,5 Kgs de produit/m² au minimum, par enduit de lissage pour locaux à trafic intense (P3), type NIVELIT R de chez WEBER & BROUTIN ou équivalent.

- Joints soudés à chaud suivant les Instructions du Fabricant.

- Collage en plein par colle agréée et sous Avis Technique suivant les Prescriptions du Fabricant.

- Compris coupes, encollages, capinages et toutes sujétions d'exécution.

- Mise en oeuvre suivant les Instructions et Prescriptions du Fabricant.

- Coloris, teintes et gammes au choix de l'Architecte dans le nuancier du Fabricant.

Particularité :

- Dans les Wc, les sols souple seront mis en oeuvre avant la pose des Wc

- La température de pose devra être de + 10°C pour le support et l'atmosphère

- 2.1 1 - *Type TAPLIFLEX 182 ST des Ets Tarkett Sommer ou équivalent*
- *Classement UPEC : U2S P3 E2/3 C2*
- *Efficacité au bruit de choc : 19 dBA*

Lot N°06 CARRELAGE-REVT. DE SOL SOUPLE-FAIENCE

► Localisation :

Niveau 1 ^{er} Etage	Logement 3	Chambre 1 Chambre 2 Chambre 3 Cuisine Dégagement Ch. 2 et 3 Entrée Salle d'eau Séjour Wc
Niveau Combles	Logement 4	Chambre 1 Chambre 2 Cuisine Dégt. Grenier et Ch. 2 Entrée Salle d'eau Séjour

- 2.1 2 - Type TAPLIFLEX TX 153 des Ets Tarkett Sommer ou équivalent
- Classement UPEC : U3 P3 E2/3 C2
- Efficacité au bruit de choc : 20 dBA

► Localisation :

Niveau 1 ^{er} Etage	Cage d'escalier	Pour l'ensemble
Niveau Combles	Cage d'escalier	Pour l'ensemble

3 REVETEMENTS MURAUX

3.1 ETANCHEITE DERRIERE FAIENCE MURALE

- 3.1 1 ■ Etanchéité sur parois verticales avant mise en oeuvre des faiences murales

Description du Matériau :

- Matériau composé de résine synthétiques, charges minérales fines et adjuvants spécifiques
- Bande d'étanchéité complémentaire selon besoins et/ou nécessités

Pose et mise en oeuvre :

- En 2 couches croisées avec application bien grasse et garnissante à raison de 400 Grs de produit/M²
- Noyage de la bande d'étanchéité dans les deux couches ci-dessus
- Mise en oeuvre suivant le cahier des charges, Avis Techniques et prescriptions du Fabricant
- Avis Technique à fournir au bureau de contrôle

- Type Weber.sys protec des Ets Weber ou équivalent

► Localisation :

.Niveau RdC	Logement 1 "PMR"	Salle d'eau
	Logement 2 "Séniors"	Salle d'eau
Niveau 1 ^{er} Etage	Logement 3	Salle d'eau
Niveau Combles	Logement 4	Salle d'eau

Lot N°06 CARRELAGE-REVT. DE SOL SOUPLE-FAIENCE

3.2 FAIENCE

Revêtement mural en faïence

Description du Matériau :

- Carreaux de faïence à pâte blanche recouverte d'émail vitrifiée de couleur "Gris"
- Baguettes d'angles en PVC du type Rondec et Jolly des Ets Schluter ou équivalent

Pose et mise en oeuvre :

- Par collage avec colle agréée et sous Avis Technique, compatible avec les supports
- Joints hydrofugés de couleur du type Carrojoint des Ets Weber ou équivalent
- Compris toutes sujétions de coupes, découpes, joints acryliques sur les appareils sanitaires, etc...
- Compris toutes sujétions et travaux annexes

- 3.2 1 - Faïence référence Fabresa ou équivalent
- Format : 150 mm x 150 mm x 5,1 mm d'ép.
- Coloris "Gris" ou au choix du Maître d'Oeuvre

► Localisation :

Niveau RdC	Logement 1 "PMR"	Cuisine Ouverte.....	- Sur 60 cm au-dessus du plan de travail y compris sur 60 cm en retours latéraux
		Salle d'eau.....	- Toute hauteur au droit de la douche et du lavabo compris retour latéral
	Logement 2 "Séniors"	Cuisine Ouverte.....	- Sur 60 cm au-dessus du plan de travail y compris sur 60 cm en retours latéraux
		Salle d'eau.....	- Toute hauteur au droit de la douche et du lavabo compris retour latéral
Niveau 1°Etage	Logement 3	Cuisine.....	- Sur 60 cm au-dessus du plan de travail y compris retours en extrémités du plan de travail
		Salle d'eau.....	- Sur face de paroi complète derrière baignoire et au droit du lavabo
Niveau Combles	Logement 4	Cuisine.....	- Sur 60 cm de Ht. au-dessus du plan de travail y compris retour sur cloison de gaine technique
		Salle d'eau.....	- Sur face de paroi complète derrière baignoire et au droit du lavabo

Lot N°06 CARRELAGE-REVT. DE SOL SOUPLE-FAIENCE

4 DIVERS

4.1 OUVRAGES ANNEXES

4.1 1 ■ Isolation intérieure en sol

Description du Matériau :

- Feuille de polyéthylène sur planchers béton
- Panneaux en mousse de polyuréthane, Qualité non compressible selon DTU 52.1
- Film polyéthylène technique armé, de résistance élevée pour recouvrements du type DL1 de chez GRILTEX ou équivalent.

Pose et mise en oeuvre :

- Pose des panneaux à joints croisés, décalés et jointifs.
- Façons de remontées au droit des murs et ouvrages extérieurs.
- Pose du film polyéthylène avec recouvrement des lés et remontées périphériques y compris au droit des ouvrages isolés avec arasements après réalisation des dallages.

Nota :

- Le Classement ISOLE sera à transmettre au Bureau de Contrôle. La déformabilité de l'isolant devra respecter le DTU 13.3 Dallage
- *Film type DL1 de chez GRILTEX ou équivalent.*
- *Isolation de 56 mm d'épaisseur par mise en place d'une couche de panneaux isolant du type TMS MF SI de la Ste EFISOL ou équivalent pour obtention d'un $R = m^2KW$ de 2,60*
- *Y compris languettes de 25 mm d'ép. et en 150 mm de Ht. en remontées périphériques sur toute la hauteur du dallage*

► Localisation :

.Niveau RdC	Dégagement	Pour l'ensemble
	Hall	Pour l'ensemble
	Logement 1 "PMR"	Pour l'ensemble
	Logement 2 "Séniors"	Pour l'ensemble

4.1 2 ■ Habillage sous baignoire avec trappe de visite

Description du Matériau :

- Blocs de béton cellulaire de 0,10 m d'ép. pour partie verticale
- Y compris incorporation d'une trappe de visite complète du type "Basculante" composée d'un cadre à sceller et d'une partie basculante type TV15 des Ets Nicoll ou équivalent pour 4 carreaux de 15 cm x 15 cm.

Pose et mise en oeuvre :

- Montage à la colle "Spéciale" compris toutes sujétions de coupes et de découpes
- *Pour baignoire de 1,70 m de longueur y compris retour à 90° en extrémité libre sur 0,70 m de longueur*

► Localisation :

Niveau 1°Etage	Logement 3	Salle d'eau
Niveau Combles	Logement 4	Salle d'eau

Lot N°06 CARRELAGE-REVT. DE SOL SOUPLE-FAIENCE

4.1 3 ■ Profilés et/ou cornière d'arrêt au droit des sols souples

Description du Matériau :

- En Aluminium anodisé Mat

Pose et mise en oeuvre :

- Profilés positionnés par vissage au droit des parquets existants et/ou des panneaux de sol mis en oeuvre

- *Des Ets SCHLUTER ou équivalent*

► Localisation :

Niveau 1 ^{er} Etage	Cage d'escalier	Pour l'ensemble
	Logement 3	Entrée
Niveau Combles	Cage d'escalier	Pour l'ensemble
	Logement 4	Entrée
		Grenier

RESTRUCTURATION DE 4 LOGEMENTS DANS L'ANCIEN PRESBYTERE A HAUT DU THEM - CHATEAU-LAMBERT (70440)

MAITRISE D'OUVRAGE

Commune de HAUT DU THEM – CHATEAU-LAMBERT
3, Rue de la Vierge
70440 HAUT DU THEM – CHATEAU-LAMBERT
tel. 03 84 20 40 84

MAITRISE D'ŒUVRE

Sarl d'Architecture Ambiance et Atmosphère
15 rue du Fahys
70 200 LURE
tel. 03 84 30 26 97

Economiste : Sarl BECIF
26 place P.Rénet
70 000 VESOUL
tel. 03 84 76 50 81

BET Structure : Sarl STRUCTUREST
Pôle technologique de Nancy-Brabois
6 allée Pelletier Doisy
54 603 VILLERS LES NANCY CEDEX
tel. 03 83 61 44 16

BET Fluides : ENEBAT THERMIQUE SARL
11 rue du Lieutenant Bidaux
90 700 CHATENOIS LES FORGES
tel. 03 84 29 71 71

BET Electricité : ENEBAT SAS
11 rue du Lieutenant Bidaux
90 700 CHATENOIS LES FORGES
tel. 03 84 29 71 71

D.C.E.

D.P.G.F.

LOT N°06

**CARRELAGE
REVETEMENTS DE
SOLS SOUPLES
FAIENCE**



Date du document: 22/05/2015

Lot N°06 CARRELAGE-REVT. DE SOL SOUPLE-FAIENCE

	Un.	Quantité	P. U. en €	P.T. H.T. en €
INFORMATION				
<p>SUR LES QUANTITES PORTEES DANS LE PRESENT CADRE DE BORDEREAU DE PRIX</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ - Le présent cadre de décomposition des prix unitaires du montant forfaitaire des travaux est donné à titre indicatif. - Les entreprises sont tenues de répondre sur le présent cadre de décomposition des prix unitaires établi par le Maître d'Oeuvre. - Toutefois, les entreprises sont tenues de vérifier les quantités proposées afin de s'assurer de leur exactitude et de les rectifier si nécessaire. 				
1 CARRELAGE				
1.1 CARRELAGE SCHELLE SUR CHAPE DE POSE				
Carrelage sur chape de pose				
1.1 1	■ - Référence : Luxor et/ou Versilia des Ets Padana ou équivalent - Format : 40 cm x 40 cm au minimum - Classement UPEC : U4 P4 E3 C2	M²	113.72	
1.2 PLINTHES				
Plinthes				
1.2 1	■ - Plinthes avec bord supérieur arrondi, assorties tant en coloris qu'en dimensions aux sols existants conservés	MI	129.10	
2 REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES				
2.1 REVETEMENT DE SOLS PLASTIQUE				
Revêtement				
2.1 1	■ - Type TAPLIFLEX 182 ST des Ets Tarkett Sommer ou équivalent - Classement UPEC : U2S P3 E2/3 C2 - Efficacité au bruit de choc : 19 dBA	M²	186.14	
2.1 2	■ - Type TAPLIFLEX TX 153 des Ets Tarkett Sommer ou équivalent - Classement UPEC : U3 P3 E2/3 C2 - Efficacité au bruit de choc : 20 dBA	M²	8.14	
Total de la page :				

Lot N°06 CARRELAGE-REVT. DE SOL SOUPLE-FAIENCE

	Un.	Quantité	P. U. en €	P.T. H.T. en €
3 REVETEMENTS MURAUX				
3.1 ETANCHEITE DERRIERE FAIENCE MURALE				
3.1 1 ■ Etanchéité sur parois verticales avant mise en oeuvre des faïences murales - Type <i>Weber.sys protec des Ets Weber</i> ou équivalent	M²	16.72		
3.2 FAIENCE Revêtement mural en faïence				
3.2 1 ■ - Faïence référence <i>Fabresa</i> ou équivalent - Format : 150 mm x 150 mm x 5,1 mm d'ép. - Coloris "Gris" ou au choix du Maître d'Oeuvre	M²	47.85		
4 DIVERS				
4.1 OUVRAGES ANNEXES				
4.1 1 ■ Isolation intérieure en sol - Film type <i>DL1</i> de chez <i>GRILTEX</i> ou équivalent. - Isolation de 56 mm d'épaisseur par mise en place d'une couche de panneaux isolant du type <i>TMS MF SI</i> de la <i>Ste EFISOL</i> ou équivalent pour obtention d'un $R = m^2K/W$ de 2,60 - Y compris languettes de 25 mm d'ép. et en 150 mm de Ht. en remontées périphériques sur toute la hauteur du dallage	M²	117.76		
4.1 2 ■ Habillage sous baignoire avec trappe de visite - Pour baignoire de 1,70 m de longueur y compris retour à 90° en extrémité libre sur 0,70 m de longueur	Un	2		
4.1 3 ■ Profils et/ou cornière d'arrêt au droit des sols souples - Des Ets <i>SCHLUTER</i> ou équivalent	MI	9.78		
Total de la page :				

Restructuration de 4 logements dans l'ancien presbytère
A Haut-du-Them - Château Lambert - 70440

Lot N°06 CARRELAGE-REVT. DE SOL SOUPLE-FAIENCE

Récapitulatif

Page	Montant HT
Page : 1 Page : 2	
Total Lot N°06 CARRELAGE-REVT. DE SOL SOUPLE-FAIENCE en Euros Montant HT Montant TVA (10%) Montant TTC	